

Le président de la Fédération des
parcs naturels régionaux

à

Mesdames et Messieurs
les présidents des parcs naturels
régionaux

La directrice des Archives de France

à

Mesdames et Messieurs
les présidents des Conseils généraux
s/c de Mesdames et Messieurs les préfets,
- à l'attention de Mesdames et Messieurs
les directeurs des archives départementales

NOR

Instruction DPACI/RES/2004/07 du 26 avril 2004

Instruction

Objet : Archivage des documents produits par les administrations des parcs
naturels régionaux.

Les parcs naturels régionaux, au nombre de quarante-trois à ce jour, ont été créés en 1967 pour les plus anciens d'entre eux. Ils sont organisés en syndicats mixtes associant plusieurs collectivités locales, notamment les conseils régionaux.

Sur la base d'une charte définissant leurs objectifs et leurs missions, les parcs naturels régionaux ont en charge la protection et le développement des territoires ruraux remarquables par leur patrimoine culturel, environnemental et paysager.

A ce titre, les parcs produisent des archives publiques dont l'apport en matière d'histoire de la gestion et des politiques de l'environnement depuis trente ans apparaît essentiel. Figurent notamment dans leurs archives, outre les dossiers liés au fonctionnement propre à chaque organisme, des dossiers relatifs à la mise en œuvre des dispositifs de protection et de gestion du patrimoine dont ils ont la charge, à la définition et à la mise en place des projets d'aménagement des territoires, à l'animation des programmes de développement économique et social de ces espaces et à la valorisation de ce patrimoine par des actions d'éducation, d'animation culturelle, d'information et d'accueil en direction du public.

Compte tenu de l'intérêt présenté par les archives constituées par les parcs depuis leur création pour l'histoire de l'environnement dans notre pays, la Fédération des parcs naturels régionaux et la direction des archives de France ont souhaité engager un partenariat afin de coordonner d'une part, sur la base des expériences déjà réalisées, les actions de versement des archives historiques, et d'autre part de mettre en œuvre des procédures destinées à assurer la gestion des archives courantes et intermédiaires des parcs.

A cette fin, un groupe de travail a été constitué afin d'élaborer une instruction de tri permettant l'établissement de tableaux de gestion individualisés. Dès à présent, les directeurs des archives départementales concernés et les responsables des parcs naturels régionaux sont invités à se rapprocher afin d'établir dans un premier temps un état des lieux des archives produites par les parcs depuis leur création avant d'engager le versement des archives définitives.

Dans une seconde étape, les modalités de la gestion des archives courantes et intermédiaires des parcs pourront être définies conjointement sur la base de l'instruction de tri dont la diffusion est prévue pour le second trimestre de l'année 2004.

Vous trouverez en annexe la liste des parcs naturels régionaux ainsi que les départements sièges des parcs appelés à prendre en charge leurs archives définitives.

Nous vous invitons à nous communiquer les difficultés éventuelles rencontrées par la mise en œuvre des mesures recommandées.

Le président de la Fédération
des parcs naturels régionaux

La directrice des Archives de France

Jean-Louis JOSEPH

Martine de BOISDEFFRE